

# PROJET ASSOCIATIF

(2022-2027)

L'association Les Compagnons du Marais, fondée en 1968, agit pour venir en aide aux personnes fragiles. Ainsi, elle a pour finalité d'aider toute personne :

En situation de grande difficulté ou détresse sociale,  
En situation d'exclusion, de grande précarité, de pauvreté,

Victime de violences familiales ou conjugales,  
Dépendante de conduites addictives,  
Sans logement, ni abri.

Indifféremment de :

Son sexe,  
Sa situation familiale,  
Son origine,

Son âge,  
Ses convictions,

L'Association s'engage à ne pas prévaloir des connections politiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République. Tous les actes de l'association seront conduits dans le respect de sa responsabilité sociale, économique, environnementale ainsi que dans le respect du principe de laïcité, des lois applicables et des valeurs défendues :

## La dignité

Préserver et rendre à la personne en détresse physique et sociale.

## La citoyenneté

Garantir à la personne accueillie le droit à l'information.

## La solidarité

Assurer à la personne accueillie le droit à la protection médicale et/ou sociale adaptée à sa situation, la communication, la participation et l'exercice de ses droits et devoirs civiques.

L'association s'est engagée dans une nouvelle dynamique pour faire évoluer son organisation et son fonctionnement. En 2021, l'association a modifié ses statuts de manière à ancrer ses actions afin de faire face aux défis sociétaux mais également pour s'inscrire dans un avenir pérenne.

Améliorer l'accompagnement des personnes fragiles reste l'objectif de l'Association et de ses professionnels.

C'est pourquoi, l'association Les Compagnons du Marais se dote d'un nouveau projet associatif, organisé en objectifs définis autour de six axes.

La Présidente,  
Marie-Claude ROIGNOT

## AXE 1 : AFFIRMER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

- 1.1 Formaliser la politique et la stratégie de l'association,
- 1.2 Maintenir une gouvernance éthique, responsable et dynamique par :
  - La mise en place d'un comité d'éthique,
  - La garantie d'actions et de décisions conformes aux valeurs et buts de l'Association,
- 1.3 Mettre et engager les ressources nécessaires,
- 1.4 Accroître notre vigilance contre les risques financiers,
- 1.5 Travailler au respect par tous des lois de la République,
- 1.6 S'engager, respecter et protéger la liberté de conscience des adhérents, des salariés et des bénéficiaires,
- 1.7 Garantir la liberté intellectuelle à l'intérieur de l'Association,
- 1.8 Lutter contre les inégalités femmes/hommes et la discrimination,
- 1.9 Prévenir toute violence.

## AXE 2 : CONFORTER UNE ORGANISATION EN RECHERCHANT L'EFFICIENCE

- 2.1 Assurer une gestion pérenne de l'Association,
- 2.2 Favoriser l'accueil et le déroulement de carrière des salariés,
- 2.3 Mettre en synergie les différents dispositifs de l'Association,
  - Valoriser et diffuser des pratiques professionnelles qualitatives,
  - Développer notre système d'information à l'interne et à l'externe,
  - Accentuer notre présence sur les réseaux sociaux,
  - Adopter une charte unique pour l'ensemble des documents de l'Association.

## AXE 3 : PLACER LES RÉSIDENTS AU CENTRE DE NOTRE ATTENTION, RESPECTER LEURS INTÉRÊTS

- 3.1 Accueillir les résidents dans la dignité, le respect et la bienveillance,
  - Projet en cours d'humanisation des locaux, Associer le résident dans l'élaboration de son projet personnalisé, Garantir les actions auprès des résidents, conformément aux textes réglementaires et aux bonnes pratiques professionnelles (cf. : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médico-social, novembre 2020 - Haute Autorité de Santé),
- 3.2 Accueillir de manière inconditionnelle toute personne à la Boutique de jour,
- 3.3 Sécuriser les parcours des personnes accompagnées afin d'éviter les échecs (logement, emploi, formation...),
- 3.4 Placer le sport au cœur de l'insertion sociale et/ou professionnelle.

## AXE 4 : S'ENGAGER DANS L'AVENIR AVEC NOS PARTENAIRES SUR LE TERRITOIRE AFIN DE FAVORISER NOTRE ANCRAGE DE L'ASSOCIATION ET DE SE POSITIONNER COMME UNE ASSOCIATION RESSOURCE

- 4.1 Développer et consolider les partenariats au service d'un accompagnement global,
- 4.2 Développer des projets à l'échelle du bassin, du département, de la région,
- 4.3 S'engager dans une démarche respectueuse dans le cadre de notre responsabilité sociétale et environnementale,
  - Impulser les projets dans une dynamique fondée sur une démarche RSE
- 4.4 Participer à l'insertion de la population par la création de chantiers d'insertion, entreprises d'insertion,
- 4.5 Soutenir les projets sociaux solidaires.

## AXE 5 : DÉVELOPPER LES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL RESPONSABLES

- 5.1. Favoriser la qualité de vie au travail,
- 5.2. Créer les conditions de dialogue social,
- 5.3. Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs,
- 5.4. Développer les compétences,
- 5.5. Induire une démarche juste et équitable dans les collectifs de travail,
- 5.6. Protéger les domaines personnels des salariés,
- 5.7. Être vigilant sur le harcèlement.

## AXE 6 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- 6.1 Lutter contre les gâchis alimentaires,
- 6.2 Minimiser les consommations des ressources (consommation d'eau, d'énergie) et de papier,
- 6.3 Limiter les pollutions, les nuisances de tous types (tri des déchets).

Plus de 50 ans de solidarité...



HABITAT

SANTÉ

SOCIAL

FORMATIONS

EMPLOI

Association pour l'accompagnement social et l'insertion professionnelle  
Siège social 3 impasse de la Chapelle des Marais - 60 100 CREIL - [www.lescompagnonsdumarais.fr](http://www.lescompagnonsdumarais.fr)  
Association loi 1901, reconnue d'intérêt général le 31 mars 2016  
SIRET : 775 628 498 000 21 - Tél. : 03.66.32.09.10 - Fax : 03.66.32.09.16

Cofinancé par  
l'Union européenne